

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DDEEES 152 Désignation du Directeur Général de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (5e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu les articles L.1412-2, L.2221-1 et suivants et les articles R. 2221-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la création et à la gestion des régies à autonomie financière et à personnalité morale ;

Vu le décret n°2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n° 2005 DASCO 139-1, 139-2 et 139-3 du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 par lesquelles est créée la régie à autonomie financière et à personnalité morale chargée de la gestion de l'école supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris (ESPCI) ;

Vu la délibération n° 2005 DASCO 212 transférant à la régie ESPCI à compter du 1^{er} janvier 2006 la gestion des services publics correspondants aux missions dévolues à l'école supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris (ESPCI), jusqu'alors administrée en régie directe ;

Vu les statuts de l'ESPCI et notamment son article 6 ;

Vu l'article 2.1 du règlement intérieur de l'ESPCI modifié par délibération n°1 du conseil d'administration du 11 mars 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de désigner M. Jean-François JOANNY Directeur Général de l'école supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris (ESPCI) à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Sur avis du Conseil Scientifique International de l'ESPCI, le Conseil de Paris désigne Monsieur Jean-François JOANNY au poste de Directeur Général de l'ESPCI à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2 : La durée du mandat est de cinq ans, renouvelable une fois dans les conditions mentionnées à l'article 2.1 du règlement intérieur de l'ESPCI.